



Printemps du violoncelle

30 avril - 3 mai 2020
Palais Lumière | Evian

concerts

concours

masterclass

stages

rencontres

CONTACT

De préférence par courriel
concours.amuses@gmail.com

Association
Arts et musiques éclectiques
1 nouvelle route du Stade
74500 EVIAN-LES-BAINS

Tél. +33(0)9 83 47 29 61,
le lundi de 8h30 à 11h30
et vendredi de 13h30 à 16h30

Règlement et bulletin d'inscription

LE CHALLENGE

Jeudi 30 avril 2020 | Palais Lumière | Evian

Le Challenge du **Printemps du violoncelle** s'adresse à tous les violoncellistes âgés de **9 à 13 ans**. Il a pour but de mettre en valeur les jeunes violoncellistes, qui seront jugés selon leur expression musicale, leur potentiel, leur attitude et leur présence sur scène.

Le répertoire est libre, d'une durée entre 3 et 6 minutes, avec ou sans piano.
Le programme choisi doit être en adéquation avec le niveau du candidat.

Déroulement du Challenge

- Le Challenge se déroulera au Palais Lumière d'Evian, quai Charles Albert Besson.
- Le déroulement des épreuves est public.
- L'ordre de passage sera déterminé par tirage au sort.
- Une salle de chauffe est mise à disposition des candidats à partir de 13h30.
- 30 minutes avant son passage, chaque candidat pourra s'isoler dans une salle.
- Un pianiste accompagnateur est prévu pour le concours mais le candidat peut également être accompagné du pianiste de son choix, sans que cela n'ait d'incidence sur les frais d'inscription.
- Accompagnement piano lors du Challenge:
le répertoire devra être signalé au plus tard le 4 avril, à l'adresse courriel suivante : concours.amuses@gmail.com
Les répétitions avec piano auront lieu selon l'ordre de passage.
- L'annonce des résultats et la remise des prix aura lieu après la délibération du jury.

Seuls les candidats présents au jour et à l'heure de la convocation seront entendus. En cas d'absence, afin de ne pas désorganiser le bon déroulement du Challenge, les candidats sont priés de prévenir le secrétariat.

Nous rappelons aux candidats que les photocopies de partitions sont interdites. Les frais de voyage et d'hébergement sont à la charge des participants.

Répétitions avec le pianiste officiel

Une répétition de 20 minutes est possible le matin du Challenge, sur réservation au moment de l'inscription. Si le pianiste n'a pas en sa possession la partition de l'œuvre choisie par le candidat, celui-ci s'engage à la lui faire parvenir pour la durée de la préparation et du Challenge.

Le Jury

Constitution

Le jury est constitué d'une personnalité du violoncelle, du directeur artistique des "Amis du Violoncelle", du directeur du Conservatoire de musique d'Evian et de personnalités invitées.

Délibération

Le jury se réserve l'appréciation du niveau adapté de la pièce permettant l'expression musicale du candidat.

Le jury peut interrompre, s'il le juge utile, le candidat en cours d'exécution. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner de premier prix et de ne pas attribuer tous les prix, s'il considère que le niveau des candidats est insuffisant. Le jury délibère à huit clos, il est souverain. Sa décision est sans appel.

Les prix du Challenge

Le jury attribue aux candidats les mentions suivantes : 1^{er} prix, 2^e prix, 3^e prix et sans mention.

Il peut être attribué la même mention à plusieurs candidats.

Le Prix du Jury et le Prix de l'Académie musicale d'Evian sont attribués au candidat indépendamment de la mention.

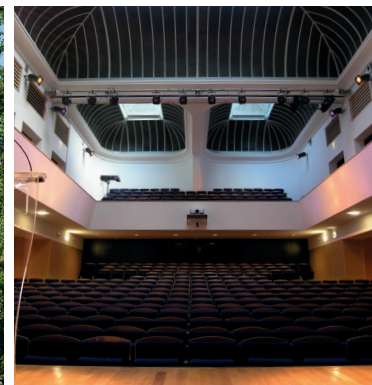
Les récompenses

- Académie musicale d'Evian : le stage d'orchestre 2020 offert (pédagogie et hébergement si le lauréat habite à plus de 20 km d'Evian).
- La participation à une Master Class, le lendemain du Challenge.
- Des places de concerts à La Grange au Lac.

Les lauréats sont tenus de venir retirer personnellement leur récompense, faute de quoi celle-ci reviendra aux fonds du Challenge.



Palais Lumière



Auditorium du Palais Lumière

Modalités d'inscription

Le bulletin d'inscription des candidats devra être envoyé à l'association avant le **4 avril 2020**, au plus tard, le cachet de la poste faisant foi, accompagné du chèque ou de la notification de virement bancaire, de la copie d'une pièce d'identité, d'une photo et de l'autorisation de droit à l'image.

Frais d'inscription au Challenge: 40 €

Le nombre de places étant limité, les inscriptions tardives risquent de ne pas être acceptées. Dans ce cas, le chèque d'inscription sera retourné et le virement bancaire remboursé.

Le candidat recevra une convocation par courriel lui précisant l'heure de passage et les informations nécessaires au plus tard deux semaines avant le Challenge.

L'inscription donne droit à une répétition avec l'accompagnateur officiel du Challenge.

En aucun cas le droit d'inscription ne sera remboursé ou reporté, sauf annulation du Challenge et cas de force majeure reconnus par la loi.

Tout dossier incomplet ou mal libellé sera retourné.

Les pièces interprétées devront être communiquées par courriel au plus tard le 4 avril 2020, à l'adresse suivante: concours.amuses@gmail.com.
Aucun changement de répertoire après cette date ne sera accepté.



Printemps du violoncelle

Bulletin d'inscription

à envoyer **par courriel** à concours.amuses@gmail.com

ou **par courrier** à l'adresse:

Association
Arts et musiques éclectiques
1 nouvelle route du Stade
74500 EVIAN-LES-BAINS

avant le 4 avril 2020

* Compte
CCM Evian - IBAN FR76 1027 8024 3500 0202
8760 153 - BIC : CMCIFR2A

LE CHALLENGE Jeudi 30 avril 2020 | Palais Lumière | Evian

Nom _____ Prénom _____

Sexe _____ Né(e) le ____ / ____ / _____ Nationalité _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____ Pays _____

Tél. _____ Tél. portable _____

Adresse mail _____

Établissement d'enseignement musical _____

Cursus actuel _____

Dernier diplôme obtenu _____

Accompagnateur officiel : oui non

Répétition avec l'accompagnateur officiel le 30 avril matin souhaitée: oui non

Je soussigné _____

certifie avoir pris connaissance du règlement du Challenge et atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

Le bulletin d'inscription complété est à retourner avec une copie de la pièce d'identité, une photo, l'autorisation de droit à l'image et les droits d'inscription de 40€ (par chèque à l'ordre de l'Association AMUSES ou virement bancaire sur le compte *).

À _____ le ____ / ____ / ____

Signature du candidat:

Signature du responsable légal:
(pour les candidats mineurs)